

NOVEMBRE 2019

Prix 1€, N° 1

BULLETIN D'INFORMATION HAUT-SAONNOIS

Edito

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois



Chèr.e.s camarades,

Confiance, équité, équilibre et justice, le gouvernement ne lésine sur aucun artifice pour taire la réalité de la réforme des retraites, à savoir une baisse prévisible des pensions, un allongement de l'âge de départ en retraite et une incitation à la capitalisation. Cette réforme troque la logique de solidarité nationale et intergénérationnelle pour un système d'épargne universel à points, qui va laisser le travailleur seul responsable du montant de sa future retraite. Le gouvernement va ainsi contraindre chaque travailleur à cumuler des points, indexés sur des variables aussi précaires que la situation économique, et à attendre l'âge de 64 ans pour prétendre bénéficier d'un taux plein, vidant de toute substance le droit légal de départ hypocritement maintenu à 62 ans. Le système de décote et de surcote inventé par la technocratie gouvernementale n'est qu'une version sophistiquée du pire chantage qui soit : les pensions n'étant plus garanties, chacune et chacun est appelé.e à sacrifier du temps de vie pour bénéficier d'une retraite décente. La capitalisation s'affirmera comme une nécessité pour de nombreux actives/actifs inquiet.e.s pour leurs vieux jours.

La récente réforme de l'UNEDIC a pour principal objectif de faire 3,4 milliards d'euros d'économies, or la dette de l'assurance chômage est avant tout la conséquence de la baisse des cotisations patronales depuis de longues années et des cadeaux faits au grand patronat, qui continue de cacher au fisc des centaines de milliards d'euros par le biais de l'évasion fiscale.

Le **5 décembre**, seule une résistance de masse pourra empêcher le gouvernement de continuer la destruction de notre modèle social. Nous devons toutes et tous, salarié.e.s du privé et du public nous mobiliser pour :

- Défendre notre système de retraites à 60 ans à taux plein.
- La prise en compte de la pénibilité des métiers permettant des départs anticipés devrait être généralisée

Viens exprimer ta colère, le 05/12 au rond-point du Leclerc Express à Noidans les Vesoul, au lâcher de ballons revendicatifs.

Le 32^e Congrès Départemental des syndicats CGT 70 aura lieu les **21 et 22 novembre à Port sur Saône**, ce sera l'occasion de dresser le bilan des trois années passées, d'élire une nouvelle Commission Exécutive, une nouvelle Commission Financière de Contrôle et de construire ensemble un plan de travail issu des résolutions adoptées à ce 32^e Congrès. Le Congrès est un moment de vie démocratique, où chacune et chacun pourra s'exprimer. Le congrès doit aussi se préparer en amont avec des réunions de syndiqués pour débattre du projet de document.

Annick DIDIER – Secrétaire Générale

Privatisation Aéroports de Paris (ADP)

Depuis 1986 plus d'une cinquantaine d'entreprises françaises ont été privatisées.

Le pays a connu deux grandes vagues de libéralisation : une initiée en 1986, l'autre en 1993 et qui est toujours en cours.

Pour ne citer que les plus emblématiques il y a lieu de rappeler la privatisation du système bancaire qui a prouvé son "efficacité" durant la crise de 2008. L'Etat se trouvant contraint de venir en aide aux banques instituant de fait la nationalisation des pertes et la privatisation des bénéfices...

Autre exemple du « bien-fondé » de la privatisation, l'exemple GDF qui s'est traduit pour les usagers par une hausse des prix du gaz de 66% en dix ans.

Ce mal n'est pas que français, nos voisins britanniques l'ont testé avec la privatisation du rail. Au Royaume Unis le prix des billets a progressé de 117% entre 1995 et 2015 et pour assurer une qualité de service suffisante, l'état a dû subventionner chaque année cette industrie de plusieurs milliards de livres pour pallier les carences en investissement du privé et de son cortège d'actionnaires.

La privatisation du réseau autoroutier n'a pas, et c'est le moins qu'on puisse dire, amélioré ni les infrastructures ni le tarif des péages bien au contraire.

Si les conséquences des privatisations sont nombreuses et spécifiques à chaque entité privatisée, il existe néanmoins quelques constantes désastreuses :

- Disparition du pilotage de la puissance publique et par conséquent, de la logique de service public.
- Entrée de la logique financière et de la rentabilité de court terme, notamment par la montée en puissance du pouvoir et de la rémunération des actionnaires.
- Accroissement de la pression salariale (ex France Télécom) et des drames en découlant.
- Constitution de monopoles privés qui bien entendu ne sont pas capables de s'entendre pour fixer les prix (grande distribution, téléphonie...).

Il n'y a donc aucun avantage pour la nation à privatiser ADP car ADP est notre bien commun. Avec 101 millions de voyageurs en 2017, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. L'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire que sur celui de la sécurité des passagers.

ADP est une entreprise qui rapporte à l'Etat. Du strict point de vue budgétaire, le groupe a généré 600 Millions de bénéfices en 2018. Aucun argument économique ne peut justifier cette privatisation, d'autant plus qu'il existe un exemple criant sur le territoire avec le précédent de la privatisation de Toulouse Blagnac. En effet, cette privatisation a été qualifiée « d'échec » par la Cour des comptes, que l'on peut difficilement soupçonner de partialité syndicale. Les nouveaux investisseurs ont fait ce que le capital sait faire le mieux : se servir. 100% du bénéfice a été distribué en dividendes, quid de l'investissement ?

Les nouveaux actionnaires se sont même surpassés dans le libéralisme puisqu'ils se sont servis dans les réserves de l'aéroport pour se rémunérer à hauteur de 16,5 Millions d'Euros. Ils envisagent aujourd'hui de revendre leurs parts, après une plus-value de 70% en cinq ans.

Il paraît donc crucial que les citoyens fassent entendre leur voix sur le Hold-Up qui se prépare sous le patronage de Macron et ses affidés. Pour ce faire nous devons exiger la tenue d'un référendum sur la privatisation d'ADP.

Après que la proposition de loi référendaire visant à faire d'ADP un service public national a été signé par 248 parlementaires de tous bords sur les 185 nécessaires, la proposition de loi doit maintenant recueillir le soutien de 10% des électeurs inscrits, soit environ 4,7 Millions de signatures.

Pour apporter son soutien à la tenue du référendum, rien de plus simple ! il suffit de se munir de sa carte d'identité et de suivre la procédure suivante :

- **Qui peut voter ?** Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat.
- **Comment et où voter ?** 3 possibilités :
 - Sur le site internet dédié : www.referendum.interieur.gouv.fr
 - Dans les points d'accès
 - En remplissant un formulaire papier, qui sera enregistré électroniquement par un agent de la commune (a minima dans la plus grande du canton). Lieux dans le décret.
Pour télécharger le formulaire :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15264.do
(le téléchargement s'effectuera automatiquement)

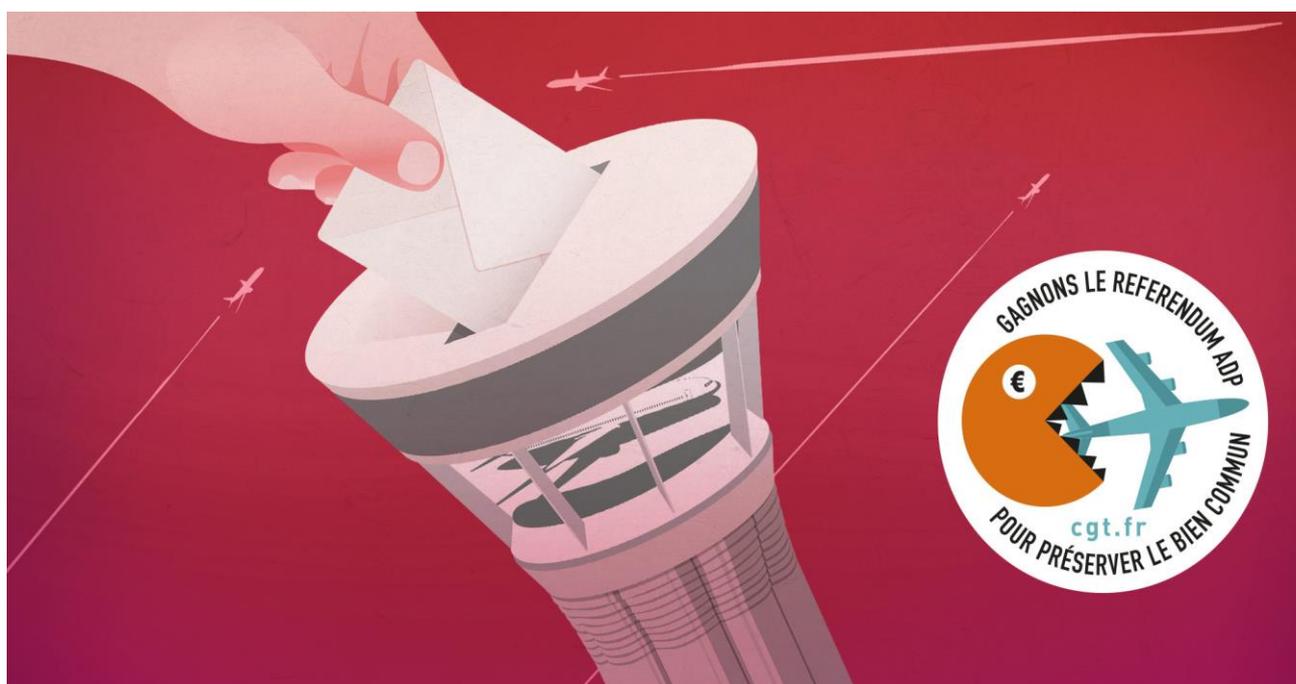
- **Quand voter ?** A partir du 13 juin 2019 sur une période de neuf mois (12 mars 2020).

Le ministère de l'Intérieur dispose d'un délai de cinq jours pour valider ou rejeter votre soutien.

Pour vérifier qu'il a bien été enregistré, vous pourrez vérifier que votre nom figure bien dans la liste publique des soutiens.

Si votre soutien n'est pas enregistré ou pour tout autre problème, une contestation peut être déposée sur le site dédié :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>



Consultation des Syndiqués

Le 52^{ème} Congrès et la Commission Exécutive Confédérale (CEC) ont pointé le besoin d'associer plus largement les syndiqués aux décisions prises et cela du local au national.

La CEC a décidé d'une consultation des syndiqués lancée au mois de juin, jusqu'à la fin de l'année.

Après la mobilisation interprofessionnelle du 24 septembre, notre plan de travail doit s'amplifier et s'accroître pour gagner un 5 décembre plus large qui ouvre de nouvelles possibilités d'actions.

Pour autant, la question de la généralisation des grèves ne doit pas être l'affaire que de militants convaincus et la lutte par procuration, ce n'est ni suffisant, ni efficace. C'est pourquoi, la consultation représente un outil de contact et surtout une manière active de rendre le syndiqué acteur en l'associant au processus de mobilisation. Pour participer à la consultation, deux possibilités te sont offertes :

Remplir le questionnaire en ligne sur <https://bit.ly/2JZNosj>

Remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer par mail à grandeconsultation@cgt.fr,
ou par courrier à CGT Consultation Syndiqués 263 Rue de Paris 93100 MONTREUIL

CONSULTATION DES SYNDIQUÉS CGT



L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

La CGT lance une vaste consultation de tous ses syndiqué·e·s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics. **31 décembre**
Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.

Questionnaire à renvoyer avant le 31 Décembre 2019

Nom – prénom : _____
Date d'adhésion : _____ Âge : _____
Syndicat : _____
Union départementale : _____
Fédération : _____

Plusieurs réponses par question sont possibles (*)

1. Tu travailles dans ?

- Une PME Une TPE Une grande entreprise
 Public Privé Privé-e d'emploi

2. Connais-tu les propositions de la CGT ? (*)

- Sur les salaires Sur les retraites Sur les services publics Autre: _____

3. Les partages-tu avec tes collègues ?

- Oui Non

4. Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié·e·s ?

- Oui Non

5. As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ? (*)

- Sur ton lieu de travail Au niveau national Au niveau local

6. Y participes-tu ?

- Toujours Parfois Jamais

7. Qu'est-ce qui favorise ta participation ? (*)

- Un appel dans l'entreprise Un appel interprofessionnel

8. À quel genre d'action(s) es-tu prêt·e à participer ? (*)

- Une assemblée générale Distribution d'un tract Une manifestation
 Une grève : Un jour Plusieurs jours Autre: _____
 Signer une pétition Faire signer une pétition

9. Quelles autres modalités d'actions sont à proposer pour élargir la mobilisation ?

La CGT, située au 263, rue de Paris à Montreuil, est responsable du traitement des données que tu lui communique dans ce questionnaire. Elles sont recueillies exclusivement dans le but d'organiser et de gérer la consultation des syndiqués de la CGT. Elles sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de la CGT qui est de recueillir l'avis de ses adhérents pour orienter ses prochaines actions syndicales. Tes données sont transmises à l'espace Communication de la CGT et sont conservées pendant la durée de la consultation. Tu peux demander à accéder aux données te concernant, les rectifier ou obtenir leur effacement. Tu disposes également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de tes données. Pour exercer tes droits, tu peux contacter notre délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.gdpr-rating.eu/fr/contact>. Tu peux également adresser une réclamation à la Cnil si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés ou que notre traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données.



La Formation Syndicale

La formation de tous les syndiqués est un défi permanent et essentiel à relever.

Cela permet de donner des clés, transmettre les richesses de l'intelligence individuelle et collective, donner du sens à nos actions syndicales quotidiennes.

La formation syndicale est l'un des éléments permettant la construction et la durabilité du rapport de force, à l'entreprise et à l'interprofessionnel.

Au moment où les formations partagées, issues des ordonnances MACRON sont inscrites dans la loi, il est impératif d'affirmer que quand nous parlons de formation syndicale, il s'agit de formation CGT dispensée dans et par la CGT dans le cadre d'un parcours de formation pour être un militant CGT.

La formation syndicale fait partie intégrante du projet du document d'orientation pour notre prochain congrès départemental des 21 et 22 NOVEMBRE 2019 et je ne doute pas que nous devrions avoir sur ce sujet, des débats riches, constructifs ainsi que des décisions qui permettent à la prochaine direction de l'union départementale de réussir à vraiment faire mieux prendre en compte la formation par tous nos syndicats.

CI DESSOUS, LES FORMATIONS PREVUES DE NOVEMBRE 2019 A DECEMBRE 2020, AINSI QUE LES JOURNEES D'ETUDE

(Pour l'instant toutes ces formations sont prévues à l'UD)

29 novembre 2019 (à l'UL de Vesoul)	Journée d'étude sur le système de retraite
09 au 13 décembre 2019	Formation CSE – Prise de mandat
20 au 24 janvier 2020	Formation CSE – Prise de mandat
28, 29 et 30 janvier 2020	Formation pour les membres de la future CE et CFC de l'UD 70
04 au 07 février 2020	Formation pour tous les conseillers du salarié
10 au 14 février 2020	Formation Niveau 2 – 1^{ère} Partie
06 au 10 avril 2020	Formation CSE – Prise de mandat
25 au 29 mai 2020	Formation Niveau 2 – 2^{ème} Partie
22 au 26 juin 2020	Formation CARSAT / AGEFIPH

Pour les formations CSE et dans un premier temps pour les deux premières sessions, la participation est limitée à 2 par syndicat, avec un maximum de 12 stagiaires par formation. Ne tardez donc pas à vous inscrire, en sachant que légalement ce sont les seuls élus titulaires qui peuvent y participer.

Ce plan de formation a naturellement vocation à être complété en fonction des besoins qui pourraient s'exprimer dans les syndicats et qui seraient transmis à l'UD ; n'oublions pas non plus que depuis le 1/01/19, la formation d'accueil des nouveaux syndiqués est un pré requis et qu'elle doit être dispensée par les syndicats et unions locales en priorité.

Haro sur les chômeurs

Le 26 Juillet dernier le décret de réforme de l'assurance chômage était signé. Le 30 Septembre, la CGT a déposé une requête attaquant ce décret. La CGC, FO et Solidaires ont également annoncé un recours.

Le gouvernement s'est évertué à faire capoter les négociations entre syndicats et patronat en imposant un cadre intenable consistant à réaliser 3,4 Milliards d'Euros d'économies. De telles économies ne pouvant se faire sans porter une atteinte drastique aux droits des demandeurs d'emploi.

Parvenir à un accord dans ces conditions avec un patronat en faveur de la réforme devenait mission impossible et le gouvernement ultralibéral de Philippe/Macron s'est empressé de légiférer.

Habituellement, lors des renégociations de conventions, l'UNEDIC produit une étude d'impact en amont. Cette année, le gouvernement ne l'a pas sollicité, c'est pourquoi les résultats de cette dernière ne sont présentés qu'aujourd'hui.

Ces chiffres ne font malheureusement que confirmer ceux avancés dès Juillet par la CGT, 50% des allocataires seront impactés soit environ 1,3 Millions de personnes. Cet impact ne se fera pas à la marge car il concerne notamment la perte de droits, l'ouverture plus tardive des droits, le montant de l'allocation réduit, la durée de versement modifiée...

L'étude de l'UNEDIC prend en compte les perspectives de croissance et d'amélioration du marché du travail pour produire ses prévisions contredisant le gouvernement qui conteste les

chiffres de cette étude au motif qu'ils n'intégreraient pas l'évolution de la situation.

Les déclarations de la Ministre du travail, Muriel Pénicaud résume très bien la philosophie de cette réforme. Elle déclare notamment que « C'est pas un métier, l'assurance chômage [...] Quand le marché est dynamique, eh bien, il faut retourner à l'emploi ». Pour cette ancienne DRH du groupe très « social » Danone, les chômeurs ne sont donc que des feignasses qui prennent l'excuse du manque de travail pour se la couler douce.

Le marché est si dynamique que 700 000 offres d'emploi seraient non pourvues. Outre que ce nombre est toujours le même depuis des années, il est à relativiser au regard des près de 6 Millions de chômeurs. De plus, les syndicats contestent cette comptabilité. Il n'est pas rare que des offres soient diffusées en double, triple voire en quadruple exemplaire pour un seul et unique poste.



Cette réforme inique a eu le don d'être rejetée par tous les syndicats, même la CFDT d'habitude très conciliante qui par la voix de son Secrétaire Général déclare que cela va créer des drames en jetant des chômeurs dans la pauvreté parlant même d'une « tuerie ».

Les mesures les plus marquantes de cette réforme concernent l'ouverture des droits : Avant, il fallait avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois, maintenant il faudra avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois. Pour recharger ses droits, un chômeur devait avant avoir travaillé un mois, aujourd'hui il faudra au moins 6 mois de travail.

A partir du 1^{er} avril 2020 entreront en vigueur les nouvelles règles de calcul des allocations chômage. Le mode de calcul sera revu à la baisse pour celles et ceux qui ne sortent pas d'un CDI à temps plein.

D'après les calculs effectués par la Confédération, un travailleur à temps partiel pourrait voir son allocation diminuer de moitié.

Le gouvernement avait présenté comme une avancée l'indemnisation des démissionnaires et des indépendants. Cette avancée, promesse de campagne de Macron est en fait une belle entourloupe. Seules, les personnes souhaitant se former ou créer une entreprise pourront en bénéficier. Cela représente d'après nos calculs moins de 30 000 personnes par an.

Pour en bénéficier il faudra avoir travaillé 5 ans en continu, solliciter avant son départ un conseil en évolution professionnelle et porter un projet dont le caractère « réel et sérieux » sera validé par la commission « transition pro » de sa région. Ce dispositif sera tourné vers les métiers dits en tension, les besoins de main-d'œuvre sur la région une des obsessions du patronat. Le caractère réel et sérieux du projet est aussi une expression chère au MEDEF. Ce dispositif sera moins avantageux qu'une rupture conventionnelle.

Quant à l'indemnisation des indépendants présentée comme une mesure positive par le gouvernement, celle-ci ne concernera que des personnes ayant connu au moins deux ans d'activité sans discontinuer, ayant cessé l'activité pour redressement judiciaire ou liquidation, justifiant au minimum de 10 000 euros de revenus professionnels et de ressources inférieures au RSA pour pouvoir prétendre à une indemnisation de 800 euros sur une période de 6 mois.

Cerise sur le gâteau, les chômeurs de Bourgogne-Franche Comté et de la région Centre – Val de Loire auront la chance d'être des cobayes. Dans ces deux régions tests, les demandeurs d'emploi devront raconter tout ce qu'ils font pour se sortir de la mouise et le consigner dans leur « journal de la recherche d'emploi ».

En conclusion, au cours de la première année de mise en œuvre de l'ensemble des mesures liées à l'indemnisation, d'avril 2020 à mars 2021, parmi

les 2,65 millions de personnes qui auraient ouvert un droit avec les règles 2017, la CGT estime que :

- 50% ne seront concernés par aucun des changements de règles (dont 7% du fait d'une fin de contrat de travail antérieure au 1^{er} avril 2020)
- 9% n'ouvriront aucun droit au cours de cette première année, car ils n'atteindront pas six mois d'affiliation.
- 16% seront affectés uniquement par la modification du calcul du salaire journalier de référence et connaîtront une baisse de leur allocation journalière nette de 20% en moyenne.
- Les 25% restants seront impactés à différents égards : ouverture de droits plus tardive, droits raccourcis, dégressivité de l'allocation, etc...



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

